

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1591

16 juillet 2011

# **SOMMAIRE**

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg)	Liberty Modul International S.à r.l 763	52
S.àr.l	LSA Re	51
Agave S.A	Lubelstore	48
Ambilux S.A	Lubelstore	52
Ambra S.A	Luxgas S.à r.l	58
Anna S.A	Luxgas S.à r.l	64
Association des Professeurs de l'Institut	Mayreau Investissement S.A., société de	
National des Langues	gestion de patrimoine familial	51
Banco Bradesco Europa S.A	Mediamag S.A	65
Banque Havilland S.A	Mount Tai Chemical Holding Company S.à	
Canal Re S.A	r.l	64
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem-	NFS S.A	64
bourg S.A	Night Networks S.A	66
CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l 76349	Omega Venture Capital	49
FA Quartet Investments I	Onalia S.A	43
FA Quartet Investments II	PEGA Services Luxembourg S.A 763	30
Ficus S.A	Performance Invest Spf S.A	61
Förch S.N.C	Pfizer Investment Holdings S. à r.l 763	52
Gambro Reinsurance S.A	PricewaterhouseCoopers	
Gucci Luxembourg S.A	Professional Cycling Denmark, Luxem-	
Husky Injection Molding Systems 76353	bourg S.à r.l	58
I.I.F.C. S.A	PROgéna S.A	28
ION Investments S.à r.l	SDA.Lux S.A	65
Ital Property S.A	Securisk	68
Ital Property S.A	Société Luxembourgeoise d'Investisse-	
Lagar S.A	ments et de Participations	43
La Maison Rose SA	Solelux S.A	37
Lamint S.A	Trasys Luxembourg PSF S.A	38
Lamp International S.à r.l	Utopia Management	49
Lefèvre-Evrard		



## Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 août 2011 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la date de l'Assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Nominations statutaires
- 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011099644/795/19.

#### Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 août 2011 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la date de l'Assemblée nonobstant la date prévue dans les statuts
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Nominations statutaires
- 6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011099645/795/19.

### FA Quartet Investments II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.275.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FA Quartet Investments II (the Company), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the Luxembourg law, with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161275, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Eschsur-Alzette, on June 6, 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

The Meeting is chaired by Mr Charles Tritton, residing professionally at NM ROTSCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni (the Chairman). The Chairman appoints Mr Angelo Luis, residing professionally at 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Angelo Luis, residing professionally at 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer and, together with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:



- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP), at the exchange rate applicable as of the date of June 21, 2011, being 1 EUR = 0.8867 GBP, determination of the nominal value of the shares of the Company at one pound (GBP 1) each; and conversion of the thirty one thousand nine hundred ninety nine (31,199) existing ordinary shares into twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share into one (1) GP shares having a par value of one pound (GBP 1);
- 3. Creation of an authorised share capital of the Company of an amount of sixty million British Pound (GBP 60,000,000) reserved for the issuance of additional ordinary shares; acknowledgement and approval of the report issued by the general partner of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended concerning the preferential subscription rights and the related waiver of, any pre-emptive or preferential subscription rights and authorisation of the general partner to waive, suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders within the limitations of the authorised (unissued) share capital of the Company and to issue shares by conversion of convertible bonds as may be outstanding in the Company from time to time with a validity period of the authorised (unissued) share capital and related waiver and authorisation to the board of directors for a period of 5 years starting on the day of publication in the Mémorial of the minutes of this extraordinary general meeting of shareholders recording the present creation of authorised share capital (the Report);
- 4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the conversion of the share capital adopted under item 2 and the creation of authorised share capital adopted under item 3:
- 5. Change of the corporate name of the Company from "FA Quartet Investments II" into "FA Quartet Investments II S.C.A." and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
  - 6. Amendment of articles 6.5 and 12.1 of the Articles;
  - 7. Appointment of new members of the supervisory board of the Company;
  - 8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under items 2 and 5; and
  - 9. Miscellaneous.
- II. The powers of attorney of the represented shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of their respective shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy holder of the represented Shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.
- III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.
  - IV. The Meeting has taken the following resolutions:

## First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP), at the exchange rate applicable as of the date of June 21, 2011, being 1 EUR = 0.8867 GBP.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Shareholders and the notary.

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one pound (GBP 1) each.

The Meeting further resolves to convert of the thirty one thousand nine hundred ninety nine (31,199) existing ordinary into twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share into one (1) GP shares having a par value of one pound (GBP 1)

Following the conversion of the share capital of the Company, the share capital of the Company will amount to twenty seven thousand six hundred sixty five British Pound (GBP 27,665), represented by twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share into one (1) GP shares having a par value of one pound (GBP 1).

# Third resolution

The Meeting resolves to authorise the general partner of the Company (the General Partner), for a period of five (5) years from the date of the publication of the minutes of the present extraordinary general meeting of the Shareholders, to:



- (i) increase the current share capital once or more up to sixty million British Pound (GBP 60,000,000), by the issue of sixty million (60,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
  - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Report.

The Report will remain attached to the present deed.

#### Fifth resolution

As a result of the second and third resolutions above, the Meeting resolves to amend and restate article 5 of the Articles as follows:

- **5.1.** The Company's corporate capital is set twenty seven thousand six hundred sixty five British Pound (GBP 27,665) represented by:
  - (i) one (1) GP share (the GP Share), and
  - (ii) twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share

All the Shares are in registered form with a par value one pound (GBP 1) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

- **5.2.** The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- **5.3.** The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting held on June 22, 2011 in the Official Journal (Mémorial), to:
- (i) increase the current share capital once or more up to sixty million British Pound (GBP 60,000,000), by the issue of sixty million (60,000,000) new shares having the same rights as the existing shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
  - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly."

# Sixth resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from "FA Quartet Investments II" into "FA Quartet Investments II S.C.A.".

As a result of the above, the Meeting further resolves to amend and restate article 1 of the Articles as follows:

"**Art. 1. Name.** There is hereby established between Five Arrows Managers S.A., subscriber of the GP shares as general partner (the GP Shareholder), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of FA Quartet Investments II S.C.A. (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles)."

#### Seventh resolution

The Meeting resolves to amend and restate articles 6.5 and 12.1 of the Articles as follows:

- " 6.5. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company. No issuance or transfer of Shares shall be registered in the Shareholders' register of the Company unless such issuance or transfer have been made in accordance with any shareholders agreement that may exist from time to time between the Shareholders."
- " 12.1. The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company in accordance with these articles and the relevant provisions of any shareholders agreement that may exist from time to time between the



Shareholders which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible."

### Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint:

- (i) Mr Reid Perper, born on May 21, 1959, in Philadelphia (United States of America), having his professional address at 92 Hamilton Terrace, London NW8 9UP (United Kingdom);
- (ii) Mr Vivek Kumar, born on November 21, 1975 in Madras (India) having his professional address at New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (United Kingdom);
- (iii) Mr Javed Khan, born on May 3, 1968 in India having his professional address at New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (United Kingdom)

as a new members of the supervisory board of the Company for a duration of six years.

#### Ninth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the General Partner, acting individually, with full power of substitution, to amend the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under the second resolution.

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

## Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately  $\leq 1,500$ .

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FA Quartet Investments II (la Société), une société en commandite par actions selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculé au Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 161275, constituée suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Charles Tritton, demeurant professionnellement à NM ROTSCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni (le Président). Le Président nomme Angelo Luis, demeurant professionnellement à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée (le Secrétaire et le Scrutateur).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requière le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocations;
- 2. Modification de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres Sterling (GBP), au taux de change applicable le 21 juin 2011, soit 1 EUR = 0,8867 GBP, fixation de la valeur nominale des actions de la Société à une livre Sterling (GBP 1) chacune, et conversion des trente-et-un mille cent quatre-vingt-dix-neuf (31.199) actions ordinaires existantes en vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et de une (1) action de commandité en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1);
- 3. Création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000) prévu pour l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, prise d'acte et approbation du rapport émis par l'actionnaire commandité de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, concernant les droits préférentiels de souscription et la renonciation y afférente à tout droit de souscription préemptif ou préférentiel et autorisation donnée à l'actionnaire commandité de renoncer à, de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé (non-émis) de la Société et d'émettre des actions par conversion d'obligation convertibles de la Société en circulation dans le



temps et ayant une période de validité du capital autorisé (non-émis) de la Société et renonciation y afférente et autorisation donnée au conseil d'administration pour une période de 5 ans à compter de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires au Mémorial attestant de la présente création d'un capital social autorisé (le Rapport);

- 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la conversion du capital social adoptée au point 2 et la création d'un capital social autorisé adoptée au point 3;
- 5. Modification de la dénomination sociale de la Société de "FA Quartet Investments II" en "FA Quartet Investments II S.C.A." et modification subséquente de l'article 1 des Statuts;
  - 6. Modification des articles 6.5 et 12.1 des Statuts;
  - 7. Nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société;
  - 8. Modification du registre d'actions de la Société afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 5; et
  - 9. Divers.
- II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, avec les procurations des Actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur.
- III. Il apparaît sur ladite liste de présence, que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux actionnaires présents et représentés, chacun d'eux le reconnaissant expressément.
  - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres Sterling (GBP), au taux de change applicable le 21 juin 2011, soit 1 EUR = 0,8867 GBP.

La preuve du taux de change a été apportée au notaire par des publications financières qui resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les Actionnaires et le notaire.

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à une livre Sterling (GBP 1) chacune.

L'Assemblée décide ensuite de convertir les trente-et-un mille cent quatre-vingt-dix-neuf (31.199) actions ordinaires existantes en vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et de une (1) action de commandité en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1).

A la suite de la conversion du capital social de la Société, le capital social de la Société s'élèvera à vingt-sept mille six cent soixante-cinq livres Sterling (GBP 27.665) représenté par vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et de une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1).

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser l'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité), pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du procès verbal de la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, à:

- (i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000), par l'émission de soixante millions (60.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation convertible ou de titre convertible ou de toute autre manière;
- (ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport.

Le Rapport restera annexé au présent acte.



## Cinquième résolution

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et de refondre l'article 5 des Statuts comme suit:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent soixante-cinq livres Sterling (GBP 27.665) représenté par:
  - (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité); et
  - (ii) vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires (les Actions Ordinaires).

Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement comme une Action.

Toutes les Actions sont sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés comme les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont collectivement appelés les Actionnaires.

- **5.2.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.
- **5.3.** L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 22 juin 2011 dans le Journal Officiel (Mémorial), à:
- (i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000), par l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation convertible ou de titre convertible ou de toute autre manière;
- (ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.»

## Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "FA Quartet Investments II" en "FA Quartet Investments II S.C.A.".

En conséquence, l'Assemblée décide ensuite de modifier et de refondre l'article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé entre Five Arrows Managers S.A., souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de FA Quartet Investments II S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

# Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre les articles 6.5 et 12.1 des Statuts comme suit:

- « 6.5. Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession. Aucune émission ou cession d'Actions ne sera inscrite au registre des Actionnaires de la Société si cette émission ou cession n'a pas été effectuée conformément à tout contrat d'actionnaire conclu dans le temps entre les Actionnaires.»
- « 12.1. La surveillance de la Société, y compris la surveillance de ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) Actionnaires ou non. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux présents statuts et aux dispositions y relatives de tout contrat d'actionnaire conclu dans le temps entre les Actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront nommés pour une période ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.»

## Huitième résolution

### L'Assemblée décide de nommer:

(i) Mr Reid Perper, né le 21 mai 1959, à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 92 Hamilton Terrace, Londres NW8 9UP (Royaume-Uni);



- (ii) Mr Vivek Kumar, né le 21 novembre 1975 à Madras (Inde) résidant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, Londres EC4P 4DU (Royaume-Uni);
- (iii) Mr Javed Khan, né le 3 mai 1968 en Inde, résidant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, Londres EC4P 4DU (Royaume-Uni)

en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six ans.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de l'Actionnaire Commandité, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications adoptées à la deuxième résolution.

Sur ces faits, aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 1.500,-.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du bureau ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C.Tritton, A.Luis, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088259/317.

(110099167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

## PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 65.477.

# PROgéna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.217.

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

## A COMPARU:

Monsieur Pascal RAKOVSKY, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, agissant en tant que mandataire du:

a.- conseil de gérance de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 65.477,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil de gérance, prise en sa réunion du 27 juin 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b.- conseil d'administration de la société anonyme PROgéna S.A. ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich),

2, rue d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 81.217 en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 juin 2011,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.



Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les caractéristiques du projet commun de fusion:

# 1. Forme, Dénomination et Siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de cinq cent seize mille neuf cent cinquante euros (516.950.- EUR) représenté par vingt mille six cent soixante-dix-huit (20.678) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

- Société Absorbée: PROgéna S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.217, et ayant son siège social 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof (Koerich).

- **2. Rapport d'échange, Soulte.** Comme la société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi sont d'application. L'absorption se fait sans émission de parts sociales nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée transfère par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et de la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est fixée au 30 septembre 2011.

Vis-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux des ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 30 septembre 2011.

- 5. Droits des actionnaires ou associés ayant des droits spéciaux et Des porteurs de titres autres que des actions ou parts sociales. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions ou parts sociales.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et De contrôle des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la Loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifiée par application des articles 278 et suivants de la Loi.
- **7. Documentation.** Les documents suivants seront disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion:
  - Projet Commun de Fusion
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices clôturant au 31 décembre des années 2008, 2009 et 2010 de la Société Absorbée
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices clôturant au 30 juin des années 2009, 2010 et 2011 de la Société Absorbante.

#### **Formalités**

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
  - effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

#### Remise des titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ....) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

## Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.



La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

## Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### Pouvoire

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal RAKOVSKY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2011. Relation GRE/2011/2424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Junglinster, le 6 juillet 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011095882/99.

(110108580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

## Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 1 <sup>er</sup> août 2011 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 24 juin 2011, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011088669/29/18.

# PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juillet 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;



- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011084854/10/18.

## FA Quartet Investments I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.488.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FA Quartet Investments I (the Company), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the Luxembourg law, with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155488, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on September 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2280, dated October 26, 2010. The articles have been amended for the last time on February 18, 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1238, dated June 8, 2011 (the Articles).

The Meeting is chaired by Mr Charles Tritton, residing professionally at NM ROTSCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni (the Chairman). The Chairman appoints Mr Angelo Luis, residing professionally at 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Angelo Luis, residing professionally at 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer and, together with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP), at the exchange rate applicable as of the date of June 21, 2011, being 1 EUR = 0.8867 GBP, determination of the nominal value of the shares of the Company at one pound (GBP 1) each; and conversion of three hundred and eleven (311) existing ordinary shares into twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share into one (1) GP shares having a par value of one pound (GBP 1) each;
- 3. Creation of an authorised share capital of the Company of an amount of sixty million British Pound (GBP 60,000,000) reserved (i) for the issuance of additional ordinary shares and (ii) for the issuance of shares to be issued upon conversion of the bonds issued by the Company under a convertible bonds instrument; acknowledgement and approval of the report issued by the general partner of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Company Law) concerning the preferential subscription rights and the related waiver of, any pre-emptive or preferential subscription rights and authorisation of the general partner to waive, suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders within the limitations of the authorised (unissued) share capital of the Company and to issue shares by conversion of convertible bonds as may be outstanding in the Company from time to time with a validity period of the authorised (unissued) share capital and related waiver and authorisation to the board of directors for a period of 5 years starting on the day of publication in the Mémorial of the minutes of this extraordinary general meeting of shareholders recording the present creation of authorised share capital (the Report);
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the share capital adopted under item 2 and the creation of authorised share capital adopted under item 3;
- 5. Change of the corporate name of the Company from "FA Quartet Investments I" into "FA Quartet Investments I S.C.A." and subsequent amendment of article 2 of the Articles;
- 6. Approval of the issuance by the Company of 634,615 zero coupon convertible bonds having a par value of one British Pound (GBP 1) each (the Zero Coupon Bonds) and of 58,730,770 convertible bonds having a par value of one British Pound (GBP 1) each (the Bonds);
- 7. Approval of the report on the issuance of the Bonds, the conversion ratio and the conversion of the Bonds drawn up by an independent external auditor (reviseur d'entreprises) (the Auditor Report) for the purpose of article 32-4 of the Luxembourg Company Law;
  - 8. Appointment of new members of the supervisory board of the Company;
  - 9. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under items 2 and 5; and
- II. The powers of attorney of the represented shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of their respective shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy holder of the represented



Shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP), at the exchange rate applicable as of the date of June 21, 2011, being 1 EUR = 0.8867 GBP.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Shareholders and the notary.

The Meeting resolves to convert of the three hundred and eleven (311) existing ordinary shares into twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share having a par value of one pound (GBP 1) each.

The Meeting further resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one pound (GBP 1) each.

Following the conversion of the share capital of the Company, the share capital of the Company will amount to twenty seven thousand six hundred sixty five British Pound (GBP 27,665), represented by twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares having a par value of one pound (GBP 1) each and the one (1) GP share into one (1) GP share having a par value of one pound (GBP 1).

#### Third resolution

The Meeting resolves to authorise the general partner of the Company (the General Partner), for a period of five (5) years from the date of the publication of the minutes of the present extraordinary general meeting of the Shareholders, to:

- (i) increase the current share capital once or more up to sixty million British Pound (GBP 60,000,000), by the issue of sixty million (60,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
  - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

### Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Report.

The Report will remain attached to the present deed.

## Fifth resolution

As a result of the second and third resolutions above, the Meeting resolves to amend and restate article 6 of the Articles as follows:

## " Art. 6. Capital.

- 6.1. The share capital is set at twenty seven thousand six hundred sixty five British Pound (GBP 27,665), represented by:
- twenty seven thousand six hundred sixty four (27,664) ordinary shares (actions de commanditaires) in registered form, with a par value of one pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;
- one (1) Management Share (action de commandité) in registered form, with a par value of one pound (GBP 1) subscribed and fully paid-up.
- 6.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 6.3 The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting held on June 22, 2011 in the Official Journal (Mémorial), to:



- (i) increase the current share capital once or more up to sixty million British Pound (GBP 60,000,000), by the issue of sixty million (60,000,000) new shares having the same rights as the existing shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
  - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly."

## Sixth resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from "FA Quartet Investments I" into "FA Quartet Investments I S.C.A.".

As a result of the above, the Meeting further resolves to amend and restate article 2 of the Articles as follows:

" Art. 2. Name. The company's name is "FA Quartet Investments I S.C.A." (the Company)."

#### Seventh resolution

The Meeting resolves to approve the issuance by the Company of 634,615 zero coupon convertible bonds (the Zero Coupon Bonds) in the denomination of one British Pound (GBP 1) each and 58,730,770 convertible bonds in the denomination of one British Pound (GBP 1) each (the Bonds).

The Meeting resolves to acknowledge, approve and agree that (i) each Zero Coupon Bond which is may be converted into 0.85 ordinary shares in the Company, having a nominal amount of one British Pound (GBP 1) each, in registered form. The principal amount of each Zero Coupon Bond which is converted (and the related accrued and unpaid interest (if any) shall be applied for the payment of the nominal value of the corresponding conversion shares and any excess amounts shall constitute a share premium and that (ii) each Bond (and the related accrued and unpaid interest (if any) which is may be converted into 1 ordinary share in the Company, having a nominal amount of one British Pound (GBP 1) each, in registered form. The principal amount of each Bond which is converted (and the related accrued and unpaid interest (if any) shall be applied for the payment of the nominal value of the corresponding conversion shares and any excess amounts shall constitute a share premium.

#### Eighth resolution

The Meeting resolves to approve the Auditor Report. The Auditor Report concludes as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the convertible bonds is at the moment of the conversion not in relation with the number and par value of the shares to be issued, increased by the share premium."

The Auditor Report will remain attached to the present deed.

## Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint:

- Mr Reid Perper, born on May 21, 1959, in Philadelphia (United States of America), having his professional address at 92 Hamilton Terrace, London NW8 9UP (United Kingdom);
- Mr Vivek Kumar, born on November 21, 1975 in Madras (India) having his professional address at New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (United Kingdom);
- Mr Javed Khan, born on May 3, 1968 in India having his professional address at New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU (United Kingdom)

as a new members of the supervisory board of the Company for a duration of six years.

## Tenth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the General Partner, acting individually, with full power of substitution, to amend the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under the second resolution.

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

#### Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately  $\leq 1,500$ .

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FA Quartet Investments I (la Société), une société en commandite par actions selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculé au Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro B 155488, constituée suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2280 le 26 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2011 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1238, en date du 8 juin 2011 (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Charles Tritton, demeurant professionnellement à NM ROTSCHILD & SONS LIMITED, New Court, ST. Swithins Lane, Londres EC4P4DU, Royaume Uni (le Président). Le Président nomme Angelo Luis, demeurant professionnellement à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée (le Secrétaire et le Scrutateur).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requière le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocations;
- 2. Modification de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres Sterling (GBP), au taux de change applicable le 21 juin 2011, soit 1 EUR = 0,8867 GBP, fixation de la valeur nominale des actions de la Société à une livre Sterling (GBP 1) chacune, et conversion des trois cent onze (311) actions ordinaires existantes en vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et de une (1) action de commandité en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1);
- 3. Création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000) prévu pour (i) l'émission d'actions ordinaires supplémentaires et (ii) pour l'émission d'actions à émettre lors de la conversion des obligations émises par la Société en vertu d'un acte instrumentaire d'obligations convertibles, prise d'acte et approbation du rapport émis par l'actionnaire commandité de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise sur les Société), concernant les droits préférentiels de souscription et la renonciation y afférente à tout droit de souscription préemptif ou préférentiel et autorisation donnée à l'actionnaire commandité de renoncer à, de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé (non-émis) de la Société et d'émettre des actions par conversion d'obligation convertibles de la Société en circulation dans le temps et ayant une période de validité du capital autorisé (non-émis) de la Société et renonciation y afférente et autorisation donnée au conseil d'administration pour une période de 5 ans à compter de la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires au Mémorial attestant de la présente création d'un capital social autorisé (le Rapport);
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la conversion du capital social adoptée au point 2 et la création d'un capital social autorisé adoptée au point 3;
- 5. Modification de la dénomination sociale de la Société de "FA Quartet Investments I" en "FA Quartet Investments I S.C.A." et modification subséquente de l'article 2 des Statuts;
- 6. Approbation de l'émission par la Société de 634.615 obligations convertibles coupon zéro d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Obligations Coupon Zéro) et de 58.730.770 obligations convertibles d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Obligations);
- 7. Approbation du rapport sur l'émission des Obligations, le taux de conversion et la conversion des Obligations rédigé par le réviseur d'entreprise (le Réviseur d'Entreprise) pour les besoins de l'article 32-4 de la Loi Luxembourgeoise sur les Société;
  - 8. Nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société;
  - 9. Modification du registre d'actions de la Société afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 5; et
- II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, avec les procurations des Actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur.
- III. Il apparaît sur ladite liste de présence, que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux actionnaires présents et représentés, chacun d'eux le reconnaissant expressément.
  - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

10. Divers.



#### Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres Sterling (GBP), au taux de change applicable le 21 juin 2011, soit 1 EUR = 0,8867 GBP.

La preuve du taux de change a été apportée au notaire par des publications financières qui resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les Actionnaires et le notaire.

L'Assemblée décide de convertir les trois cent onze (311) actions ordinaires existantes en vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et de une (1) action de commandité en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1).

L'Assemblée décide ensuite de fixer la valeur nominale des actions de la Société à une livre Sterling (GBP 1) chacune.

A la suite de la conversion du capital social de la Société, le capital social de la Société s'élèvera à vingt-sept mille six cent soixante-cinq livres Sterling (GBP 27.665) représenté par vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1).

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser l'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité), pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du procès verbal de la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, à:

- (i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000), par l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation ou de titre convertible ou de toute autre manière:
- (ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport.

Le Rapport restera annexé au présent acte.

## Cinquième résolution

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et de refondre l'article 6 des Statuts comme suit:

# « Art. 6. Capital.

- 6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent soixante-cinq livres Sterling (GBP 27.665) représenté par:
- (i) vingt-sept mille six cent soixante-quatre (27.664) actions ordinaires (les Actions de Commanditaires) sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, souscrites et entièrement libérées;
- (ii) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) souscrites et entièrement libérées.
- 6.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.
- 6.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 22 juin 2011 dans le Journal Officiel (Mémorial), à:
- (i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de soixante millions de livres Sterling (GBP 60.000.000), par l'émission de soixante millions (60.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation convertibles ou de titre convertible ou de toute autre manière;
- (ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.»



#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "FA Quartet Investments I" en "FA Quartet Investments I S.C.A.".

En conséquence, l'Assemblée décide ensuite de modifier et de refondre l'article 2 des Statuts comme suit:

« Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination de FA Quartet Investments I S.C.A. (la Société).»

## Septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'émission par la Société de 634.615 obligations convertibles coupon zéro (les Obligations Coupon Zéro) en coupures d'une livre Sterling (GBP 1) chacune et 58.730.770 obligations convertibles en coupures d'une livre Sterling (GBP 1) chacune (les Obligations).

L'Assemblée décide également de prendre acte, d'approuver et d'accepter que (i) chaque Obligation Coupon Zéro peut être convertie en 0,85 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative. Le montant principal de chaque Obligation Coupon Zéro qui est convertie (ainsi que les intérêts liés accumulés et non payés (le cas échéant)) sera utilisé pour le paiement de la valeur nominale des actions converties correspondantes et tout montant excédentaire constituera une prime d'émission et que (ii) chaque Obligation (ainsi que les intérêts liés accumulés et non payés (le cas échéant)) peut être convertie en une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, sous forme nominative Le montant principal de chaque Obligation qui est convertie (ainsi que les intérêts liés accumulés et non payés (le cas échéant)) sera utilisé pour le paiement de la valeur nominale des actions converties correspondantes et tout montant excédentaire constituera une prime d'émission.

#### Huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport d'Audit dont la conclusion est la suivante:

«Selon nos recherches, rien ne nous laisse croire que la valeur global des obligations convertibles n'est pas, au moment de la conversion, équivalente au nombre et à la valeur nominale des actions qui seront émise, augmenté de la prime d'émission.»

Le rapport d'Audit restera annexé au présent acte.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer:

- Mr Reid Perper, né le 21 mai 1959, à Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 92 Hamilton Terrace, Londres NW8 9UP (Royaume-Uni);
- Mr Vivek Kumar, né le 21 novembre 1975 à Madras (Inde) résidant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, Londres EC4P 4DU (Royaume-Uni);
- Mr Javed Khan, né le 3 mai 1968 en Inde, résidant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, Londres EC4P 4DU (Royaume-Uni)

en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six ans.

### Dixième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de l'Actionnaire Commandité, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications adoptées à la deuxième résolution.

Sur ces faits, aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

## Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à € 1.500,-.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du bureau ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C.Tritton, A.Luis, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011089082/326.

(110100168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

#### Ambilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.114.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juillet 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2011093104/534/15.

#### Solelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.269.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 20 juin 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 août 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011099646/795/19.

# ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 70.981.

Extrait rectificatif des résolutions prises par l'associe unique le 19 avril 2011

Extrait rectificatif (rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 11 mai 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L110072465)

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Vincent Lai et de Monsieur Ignacio Molina de leur poste de gérants de la société avec date effective au 19 août 2010 et nomme en remplacement Monsieur Luciano Poli, avec adresse professionnelle Bachtobelstrasse 3, à Horgen CH-8810, Suisse, ainsi que Monsieur Andre Galle, avec adresse professionnelle H.H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, Pays-Bas avec date effective au 19 août 2010, pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011067995/18.

(110076243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



## Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.582.

Projet d'Apport d'une Branche d'Activités relatif à l'apport de l'établissement stable luxembourgeois de Trasys SA. dénommée «Trasys Luxembourg», par Trasys S.A. à Trasys Luxembourg PSF SA

Etabli conformément à la procédure des articles 759 - 760 et s. du Code des sociétés belge («C. Soc») et dans le cadre et suivant la procédure des dispositions légales luxembourgeoises relatives à l'Apport d'une Branche d'Activités au sens des articles 308bis-1 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «LSC») lues ensemble avec les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC relatives aux scissions, à l'exception de l'article 303 de la LSC.

#### Préalables

Le conseil d'administration de Trasys S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis, B-1200 Bruxelles, 7 avenue Ariane, Belgique (la «Société Apporteuse») et le conseil d'administration de Trasys Luxembourg PSF SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon (la «Société Bénéficiaire»), se sont concertés et réunis de manière conjointe en vue de la rédaction du présent projet d'Apport d'une Branche d'Activités (le «Projet d'Apport»), se rapportant à l'apport en nature, par la Société Apporteuse, d'une branche d'activité constituée par l'établissement stable luxembourgeois dénommé «Trasys Luxembourg», sans dissolution, et de l'ensemble du patrimoine y affecté (entre autres, actifs et passifs, droits et obligations), ayant son adresse L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 121.073 (l'«Etablissement Stable») (l'«Apport de la Branche d'Activités»).

# Règles applicables à l'Apport de la Branche d'Activités

L'Apport de la Branche d'Activités et le Projet d'Apport s'inscrivent dans le cadre et conformément aux articles 759-760 et s. du Code des sociétés belge (ci-après «C.Soc») et aux articles 308bis-1 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «LSC») lues ensemble avec les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC relatives aux scissions, à l'exception de l'article 303 de la LSC.

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités ont émis le souhait de placer l'Apport de la Branche d'Activités sous le visa des articles 759-760 et suivants du Code des Sociétés belge et des dispositions luxembourgeoises relatives aux scissions telles qu'envisagées par les dispositions des articles 285 à 308 de la LSC, à l'exception des dispositions de l'article 303 de la LSC

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent qu'elles sont toutes deux au courant et qu'elles ont été suffisamment informées des effets attachés aux règles applicables à l'apport d'une branche d'activités et en particulier, de la portée du transfert juridique automatique de plein droit à la Société Bénéficiaire des actifs et passifs affectés à l'Etablissement Stable en droit belge et en droit luxembourgeois.

Par ailleurs, la Branche d'Activités constituée par l'Etablissement Stable objet de l'apport, sera décrite en détail sous le point E) du Projet d'Apport. Elle forme un ensemble qui, du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome et est susceptible de fonctionner par ses propres moyens au sens de l'article 680 C.Soc. et de l'article 308bis-3, paragraphe 3, de la LSC.

L'Apport de la Branche d'Activités est motivé par le fait que les activités futures au Luxembourg nécessitent le statut de professionnel du secteur financier agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier laquelle exige la constitution d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités proposées sont:

1. La Société Apporteuse est Trasys S.A., une société de droit belge ayant son siège social à sis B-1200 Bruxelles, 7 avenue Ariane, Belgique, enregistrée dans le registre de Commerce de Bruxelles: n° 481.631.

La Société Apporteuse a été constituée le 19 juin 1986, sous la dénomination «BELGAMANCHE», par acte de Maître Jean-Luc INDEKEU, notaire à Bruxelles, publié dans les Annexes du Moniteur belge le 12 juillet 1986 sous le numéro 860712-4.

Les statuts de la société ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois:

- suivant procès-verbal sous seing privé du vingt et un décembre deux mille un, publiés par extraits à l'annexe au Moniteur Belge du quatorze février deux mille deux, sous le numéro 20020214-126;
- suivant procès-verbal dressé par Maître Jean-Louis MAROY, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, le vingt- six juin deux mille neuf, publiés par extraits à l'annexe au Moniteur Belge du trente et un juillet deux mille neuf, sous le numéro 09109640.

Le conseil d'administration de la Société Apporteuse est composé comme suit:

- Trasys Group, représenté par Monsieur Chris De Hous Administrateur;
- Monsieur Bruno Lemaire Administrateur;



- Monsieur Didier Debackère Administrateur;
- Monsieur Benoît Görtz Administrateur;
- Trie SPRL représentée par Monsieur Thomas Ducamp Administrateur.

La Société est, pour la signature du Projet d'Apport, dûment représentée par deux des personnes susmentionnés.

2. La Société Bénéficiaire: Trasys Luxembourg PSF SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161582.

La Société Bénéficiaire a été constituée le 15 Juin 2011, par acte du notaire Maître Paul Decker à Luxembourg non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société Bénéficiaire ont été pour la dernière fois modifiés à cette date.

Le conseil d'administration de la Société Bénéficiaire est composé comme suit:

- Trasys Group, représenté par Monsieur Chris De Hous Administrateur, demeurant à Oude Baan 153, 3360 Korbeek Lo;
  - Monsieur Bruno Lemaire Administrateur, demeurant à Welriekende Dreef 83, 3090 Overijse;
  - Monsieur Didier Debackère Administrateur, demeurant à Vennelle des Voltigeurs 13, 1300 Wavre;
  - Monsieur Benoît Görtz Administrateur, demeurant à Rue Rue D'Hez, 1470 Baisy Thy;
  - Monsieur Willy Sempels Administrateur, demeurant à Heidestraat 19, 3370 Boutersem;
  - Monsieur Jan Jannes Administrateur, demeurant à Zandstraat 23, 1000 Brussel;
- Trie SPRL représentée par Monsieur Thomas Ducamp Administrateur, demeurant au 93, avenue de la Sarriette à 1020 Bruxelles, Belgique.

La Société Bénéficiaire est, pour la signature du Projet d'Apport, dûment représentée par deux des personnes susmentionnées, dûment habilités aux fins des présentes.

## Déclarations préalables communes

Le conseil d'administration de la Société Apporteuse et le conseil d'administration de la Société Bénéficiaire déclarent avoir pris connaissance des dispositions suivantes:

- La responsabilité solidaire de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire pour les dettes certaines et exigibles au jour de l'Apport de la Branche d'Activités et qui sont transférées à la Société Bénéficiaire est limitée à l'actif net conservé par la Société Apporteuse en dehors du patrimoine apporté (article 767, §1 C.Soc. et article 289 (3) de la LSC).
- L'obligation incombant à chacune des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités de déposer le présent Projet d'Apport au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles six semaines au moins avant la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités (article 760 § 3 C.Soc.) et de le déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de le faire publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire appelée à se prononcer sur le Projet d'Apport, et ayant pour objet d'approuver la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités (article 290 de la LSC).
- S'agissant d'une opération s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration de filiale appartenant au même groupe, les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent que conformément à l'article 296 de la LSC, leurs associés respectifs envisagent de renoncer à l'examen du Projet d'Apport et à l'établissement du rapport écrit détaillé du conseil d'administration et du rapport d'expert, tels que prévus aux articles 293 et 294 de la LSC, de sorte qu'il ne sera pas procédé à l'établissement de ces rapports et à leur examen.
- En tant que de besoin, les sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déclarent d'un commun accord avoir accepté de soumettre l'Apport de la Branche d'Activités aux dispositions des articles 759-760 et s. C. Soc. et des articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la LSC.

# Déclarations de la Société Apporteuse:

La Société Apporteuse déclare et garantit à la Société Bénéficiaire que:

- elle est le plein et entier propriétaire de l'ensemble des actifs et passifs se rattachant à l'Etablissement Stable et que, partant, elle a le droit de les apporter; et
- ces actifs ne sont grevés d'aucune garantie quelconque au profit de tiers qui ferait obstacle à la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités.

A. La forme, la dénomination sociale, l'objet et le siège social des sociétés participant à l'Apport

# 1. Société Apporteuse.

- Dénomination sociale: Trasys S.A.
- Forme légale: Société anonyme de droit belge
- Siège social: B-1200 Bruxelles, 7 avenue Ariane, Belgique
- Objet social:

«La société a pour objet:



- a. d'entreprendre toutes activités de recherches, développements, conseils, études, réalisations, exploitations, maintenances, financements et autres relatives au traitement et à la communication d'informations généralement quelconques notamment pour la gestion administrative, financière et technique des entreprises et des administrations, la conduite, la commande et la supervision de processus, le télécontrôle et les systèmes intégrés informatiques et de télécommunications;
- b. de réaliser et d'exploiter des programmes informatiques et des logiciels ainsi que de fournir tous conseils et services dans les domaines précités;
- c. de se livrer à l'achat, la fourniture, la construction, l'installation ou toute activité se rapportant directement ou indirectement à tous systèmes et équipements destinés à permettre ou faciliter les études précitées, notamment dans le cadre de réalisations de tous travaux ou ouvrages publics ou privés; le tout pour son compte propre, pour compte de ses actionnaires ou pour compte de tiers en tous pays.

La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle se rapportant, même indirectement, à son objet

Elle peut, en vue de la réalisation de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de scission, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.»

#### 2. Société Bénéficiaire.

- Dénomination sociale: Trasys Luxembourg PSF SA.
- Forme légale: Société Anonyme de droit luxembourgeois
- Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg, B 161582.
- Objet social:

«La société a pour objet d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier conformément à l'article 29.3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Ainsi la société pourra:

- être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers faisant partie du dispositif informatique propre d'établissements de crédit, de PSF (Professionnels du Secteur Financier), établissement de paiement, OPC (Organisme de Placements Collectifs), fonds de pension, entreprises d'assurances ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger;
  - effectuer la mise en place de la maintenance des systèmes informatiques visés à l'alinéa précédent.

La société pourra également:

- entreprendre toutes activités de recherches, développements, conseils, études, réalisations, exploitations, maintenances, financements et autres relatives au traitement et à la communication d'informations généralement quelconques notamment pour la gestion administrative, financière et technique des entreprises et des administrations, la conduite, la commande et la supervision de processus, le télécontrôle et les systèmes intégrés informatiques et de télécommunications;
- réaliser et exploiter des programmes informatiques et des logiciels ainsi que de fournir tous conseils et services dans les domaines précités;
- se livrer à l'achat, la fourniture, la construction, l'installation ou toute activité se rapportant directement ou indirectement à tous systèmes et équipements destinés à permettre ou faciliter les études précitées, notamment dans le cadre de réalisations de tous travaux ou ouvrages publics ou privés; le tout pour son compte propre, pour compte de ses actionnaires ou pour compte de tiers en tous pays;
- obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle se rapportant, même indirectement, à son objet;
- s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, associations, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

En général la Société pourra faire toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

B. Contrepartie, modalités de remise des parts sociales et leur répartition et date à partir de laquelle les parts attribuées par la Société Bénéficiaire à la Société Apporteuse donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit

Sur base des comptes annuels de la Société Apporteuse, arrêtés au 31 mars 2011 (tels que plus amplement détaillés au point E) ci-après) l'ensemble des actifs et passifs apportés à la Société Bénéficiaire est valorisé à sa valeur nette comptable à un montant (arrondi) de EUR 100.



En contrepartie de l'Apport de la Branche d'Activités, le capital social de la Société Bénéficiaire sera, suite à cet apport, augmenté à hauteur d'un montant de EUR 100, pour le porter de son montant actuel de EUR 370 000 (trois cent soixante-dix mille euros), représenté par 3 700 actions sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à un montant de EUR 370 100 (trois cent soixante-dix mille et cent euros), par l'émission de 1 action sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 100, qui sera émise au profit de la Société Apporteuse souscrite et libérée par cette dernière. Par voie de conséquence, le nouveau capital social de la Société Bénéficiaire sera dès lors établi à un montant de EUR 370 100 (trois cent soixante-dix mille et cent euros), représenté par 3 701 actions sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

La nouvelle action sociale sera obligatoirement émise en la forme nominative au moment de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société

Bénéficiaire approuvant l'Apport de la Branche d'Activités et sera immédiatement inscrite au nom de la Société Apporteuse dans le registre des associés de la Société Bénéficiaire.

L'action sociale de la Société Bénéficiaire attribuée à la Société Apporteuse en rémunération de l'Apport de la Branche d'Activités conférera les mêmes droits que les 3700 actions sociales existantes de la Société Bénéficiaire. Il n'existe pas de titres, ni de pacte d'associés octroyant des droits préférentiels dans la Société Bénéficiaire.

L'action sociale émise par la Société Bénéficiaire à la Société Apporteuse suite à l'Apport de la Branche d'Activités donnera le droit à un dividende à partir du 31 décembre 2011 et participera aux bénéfices réalisés à partir du 1 avril 2011 (compte tenu de l'effet rétroactif d'un point de vue comptable comme mentionné ci-dessous sous le point C).

Sur base du rapport du réviseur d'entreprises Deloitte S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aucun fait n'a été porté à son attention qui le laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur de une action, ayant une valeur nominale de 100 EUR, à émettre en contrepartie de l'Apport.

C. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Apporteuse sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire

Les opérations de la Société Apporteuse relatives à la Branche d'Activités seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire avec effet rétroactif au 1 avril 2011.

En conséquence, toutes les opérations et tous les résultats réalisés par l'Etablissement Stable entre cette date et la date de réalisation définitive de l'Apport de la Branche d'Activités seront considérés comme l'ayant été, tant passivement qu'activement, pour le compte et aux profits et risques exclusifs de la Société Bénéficiaire.

D. Tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à l'apport

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant au transfert de l'Etablissement Stable ni aux commissaires aux comptes.

Aucune action sociale existante de la Société Bénéficiaire ne dispose de droits spéciaux. Il n'existe pas d'autres actions dans la Société Bénéficiaire.

E. Description de la Branche d'Activités

La Branche d'Activités est constituée par l'Etablissement Stable «Trasys Luxembourg» de la Société Apporteuse, situé à Luxembourg.

«Trasys Luxembourg» emploie 21 salariés.

La Branche d'Activités comprend l'ensemble des éléments réunis et destinés à exploiter la branche Trasys Luxembourg au Luxembourg ainsi qu'à attirer et conserver sa clientèle.

La Branche d'Activités comprend en outre:

- les dénominations commerciales qui sont utilisées dans le cadre des activités;
- la clientèle;
- le matériel servant à l'exploitation de la Branche d'Activités (dont entre autres le matériel roulant, les bâtiments loués, les installations de protection, de photocopie et de scannage, le mobilier, les stocks);
- les contrats liés à la Branche d'Activités, les contrats clients, les contrats de travail du personnel, les contrats d'assurances (entre autres les assurances risques d'entreprises les assurances civile et incendie), et autres;
  - les garanties locatives;
  - les licences;

en bref, tous les droits et obligations contractuels, les livres commerciaux ainsi que le fonds de commerce non exprimés liés à l'activité luxembourgeoise.

Les éléments d'actif et de passif de l'Etablissement Stable tels qu'ils résultent des comptes annuels de la Société Apporteuse, arrêtés au 31 mars 2011, et identifiés sur base de leur valeur comptable sont les suivants (montants exprimés en EUR):

ACTIF PASSIF

ACTIFS IMMOBILISES CAPITAUX PROPRES

I- FRAIS D ETABLISSEMENT - I- CAPITAL



II- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES III- IMMOBILISATIONS CORPORELLES IV- IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	II- PRIMES D'EMISSION III- PLUS-VALUES DE REEVALUATION IV- RESERVES V- BENEFICE REPORTE VI- SUBSIDES EN CAPITAL	
C. Autoria incorpolitications formations		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
<ul><li>C- Autres immobilisations financières</li><li>1. Actions et parts</li></ul>		VII- A PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances et cautionnements en numéraire	2.350	B IMPOTS DIFFERES DETTES VIII- DETTES A PLUS D'UN AN A- Dettes financières	
		B- Dettes commerciales	
VI- STOCKS ET ETUDES EN COURS D'EXECUTION A-Stocks		1- Fournisseurs	101.3 <del>4</del> 6
B- Commandes en cours d'exécution	367.913	C- Acomptes reçus sur commandes D- Autres dettes	52.894
VII- CREANCES A UN AN AU PLUS			
A- Créances commerciales	279.108	IX- DETTES A UN AN AU PLUS	
B- Autres créances	849.492	<ul><li>A- Dettes à + d'un an échéant dans l'année</li><li>B- Dettes financières</li></ul>	
VIII- PLACEMENTS DE TRESORERIE		C- Dettes commerciales D- Acomptes reçus et facturation sur commande en cours	
IX- VALEURS DISPONIBLES	22.964	E- Dettes fiscales, salariales et sociales  1- Impôts  2- Rémunérations et charges sociales  F- Autres dettes  X- COMPTES DE REGULARISATIONS - Passif  COMPTES DE LIAISON - Dette  TRASYS SA	1.500 25.589 1.368.931 100
TOTAL ACTIF	1.550.360	TOTAL PASSIF	1.550.360

Tous les éléments de l'actif et du passif relatif à l'Etablissement Stable à apporter qui ne sont pas exprimés dans le bilan au 31 mars 2011 seront exclusivement alloués à la Société Bénéficiaire.

### F. Consultation de documentation

Les associés des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités auront le droit d'examiner au siège social de la société concernée au moins un mois avant que l'Apport de la Branche d'Activités ne prenne effet:

- a) le Projet d'Apport;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et de contrôle des trois derniers exercices des Sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités; et
  - c) l'Etat Comptable de la Société Apporteuse arrêté au 31 mars 2011.

Chaque associé a le droit d'obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur simple demande et sans frais.

G. Modifications apportées aux statuts de la Société Bénéficiaire

Il est proposé à l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire devant se tenir par devant notaire luxembourgeois au moins 6 semaines après le dépôt du présent projet au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, de modifier les statuts de la Société Bénéficiaire en vue de les mettre en concordance avec l'augmentation de capital social à intervenir, mentionnée sous le point B. du présent Projet d'Apport. L'ordre du jour y relatif sera établi en concertation avec le notaire.

H. Fermeture de l'Etablissement Stable



Suite à la réalisation de l'Apport de la Branche d'Activités, le conseil d'administration de la Société Apporteuse prendra des résolutions en vue d'approuver la fermeture de l'Etablissement Stable par suite de l'Apport de la Branche d'Activités et de procéder à toutes les formalités qui s'avéreront nécessaires en rapport avec la fermeture de l'Etablissement Stable.

## I. Formalités - Modifications

Les organes de gestion des sociétés participant à l'Apport de la Branche d'Activités déposeront le présent Projet d'Apport d'une part, pour ce qui concerne la Société Apporteuse, au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles et d'autre part, pour la Société Bénéficiaire, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La date envisagée pour l'approbation du Projet d'Apport par les organes compétents des sociétés participantes est le 29 Août 2011. Si le Projet d'Apport ne devait pas être approuvé, tous les frais relatifs à la transaction seront supportés par les sociétés participantes à part égale.

Établi en DEUX exemplaires rédigés en français, dont un exemplaire qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles (Belgique) et dont l'autre sera conservé au siège social de la Société Apporteuse ainsi qu'en TROIS exemplaires originaux rédigées en français, dont une copie sera déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, un exemplaire sera transmis au notaire et l'autre sera conservée au siège social de la Société Bénéficiaire.

Le 29 juin 2011.

Thomas Ducamp

Representing Trie sprl

Chief Financial Officer

On behalf of Trasys Group SA

Director of Trasys

Le conseil d'administration de Trasys S.A. / Le conseil d'administration de Trasys Luxembourg PSF SA

Chris De Hous

Représentant Trasys Group - Administrateur de Trasys SA

Bruno Lemaire

Administrateur de Trasys SA

Didier Debackère

Administrateur de Trasys Luxembourg PSF SA

Benoît Görtz

Administrateur de Trasys Luxembourg PSF SA

Référence de publication: 2011098127/312.

(110110980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

# SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

# Onalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.394.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert en remplacement de son confrère empêché, Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

# 1. M. François WINANDY, diplomé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS en abrégé SOCLINPAR S.A., ayant sont siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch L-1471, inscrite au R C S Luxembourg sous la section B et le numéro 16.980.

constituée en date du 11 septembre 1979 par acte passé devant Maître Marc ELTER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 274 du 26 novembre 1979. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, en date du 25 avril 2006 par acte passé devant Maître Jacques DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1429 du 25 juillet 2006,



avec un capital social actuel de cinq millions six cent vingt cinq mille euros (EUR 5.625.000,00) représenté par deux cent vingt cinq mille (225.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

M. François WINANDY, précité, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2011,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part.

ET.

M. François WINANDY, diplomé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ONALIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée en date du 28 juin 2005 par acte devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglister, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1245 du 22 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois devant Maître Jacques Delvaux, en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 637 du 5 avril 2011,

au capital social de EUR 13.470.000,00 (treize millions quatre cent soixante dix mille euros) représenté par 134.700 (cent trente quatre mille sept cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.

M. François WINANDY, précité, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2011,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

Les susdites sociétés sont soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Les quelles sociétés comparantes, reprèsentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

## PROJET DE FUSION

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS en abrégé SOCLINPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch L-1471, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 16 980, constituée suivant acte reçu par le notaire constituée en date du 11 septembre 1979 par acte passé devant Maître Marc ELTER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 274 du 26 novembre 1979. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, en date du 25 avril 2006 par acte passé devant Maître Jacques DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1429 du 25 juillet 2006, avec un capital social actuel de cinq millions six cent vingt cinq mille euros (EUR 5.625.000,00) représenté par deux cent vingt cinq mille (225.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de EUR 13.470.000,00 (treize millions quatre cent soixante dix mille euros) de la susdite société anonyme ONALIA S.A., représenté par 134.700 (cent trente quatre mille sept cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune et donnant droit de vote de la société ONALIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F Route d'Esch, ci-avant désignée,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

- La société anonyme SOCLINPAR S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes,
  - avec la société anonyme ONALIA S.A., (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.
- La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sera considérée du point de vue comptable comme accomplie pour compte de la société absorbante est fixée au 15 juin 2011.
  - Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
- La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.
- Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.
- A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).
- Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.



- Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.
- Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant te délai légal au siège de la société absorbante.

#### **Formalités**

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
  - effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

#### Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, lés justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie....), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

#### Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

#### Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

#### **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des sociétés comparantes et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WINANDY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2011, Relation LAC/2011/30565: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2011098827/119.

(110112625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

# Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 avril 2011 que:

SER.COM S.à.r.I., ayant son siège social 72 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg à été nommé Commissaire en remplacement de Audit.lu, commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067785/14.

(110076388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



## Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Les administrateurs, G.T. Fiduciaires S.A., M. Hellers Thierry et M. Gernot Kos présentent leurs démissions de leur mandat avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à r.l. présente sa démission de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011067792/14.

(110076359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

#### Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 18 mai 2011

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Jean-François Palus, domicilié au 115, avenue Henri Martin, 75016 Paris, France, aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 18 mai 2011 pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration se compose désormais des cinq membres suivants à compter du 18 mai 2011:

- Monsieur Teunis Christiaan Akkerman;
- Monsieur Carmine Rotondaro:
- Madame Cheryl Ann Solomon;
- Monsieur Alexis Babeau; et
- Monsieur Jean-François Palus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011067948/19.

(110076342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 13 mai 2011

L'Assemblée Générale de la société I.I.F.C. S.A. a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblé Générale nomme Madame Lara Pierson demeurant à Rue Georges-Bodard, 71 à B-6750 MUSSON, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans suite au décès de l'administrateur Monsieur Pol Pierson.
- 2. Le mandat d'administrateur de Madame Lucie Noël étant arrivé à terme, celui-ci est renouvelé pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011067967/14.

(110076334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2009, enregistré et déposé le 28 décembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100201129) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011067998/14.

(110076338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2008, enregistré et déposé le 28 décembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L100201130) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011067999/14.

(110076339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mai 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011069442/12.

(110076190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Lamp International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.565.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 17 mai 2011 que:

- Madame Laetitia Jolivalt, née le 29 mai 1984 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,
- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

ont été nommés gérants de classe B de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement Madame Séverine Lambert et de Monsieur Luca Gallinelli, démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068010/20.

(110076272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



## Lubelstore, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social en date du 18 juin 2010

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2010 (point 5)

5. Renouvellement des mandats des administrateurs

A l'unanimité, l'Assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- Monsieur Christophe MEECKERS, rue du Vieux Tilleul 27 4880 AUBEL
- Monsieur Damien MEECKERS, rue de Battice 55 4880 AUBEL
- S.C.A. Tricobel, registre des personnes morales de Verviers n° 0402 306 213, rue Tisman 11 4880 AUBEL

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Christophe MEECKERS / Damien MEECKERS / Henri MUYTENS

Scrutateur / Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011068029/18.

(110075947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Canal Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.138.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 mai 2011

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale nomme Ernst & Young S.A. Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

M. Guy De Schrijver

M. Koen Janssen

Mme. Sophie Vandeven, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

M. Lambert Schroeder, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour la société CANAL RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011069446/22.

(110076414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Lamint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Andréa Cardinali, demeurant à 38D Via Marsala, I-21013 Gallarate (Italie), administrateur;

Andrea Castaldo, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Leonardo Miocchi, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;



Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LAMINT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011068018/21.

(110076416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Utopia Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.883.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011 que

- Messieurs Nico SIMON, Luc NOTHUM, Christian KMIOTEK, Charles WERNER, Djamel ZENITI, résident à 286, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg et Madame Martine REUTER ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011;
- Monsieur Nico SIMON, président a été reconduit pour le terme d'un an comme administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011;
- La société «PricewaterhouseCoopers s.à r.l.» a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011;

pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Nico Simon

Administrateur Délégué / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011068178/19.

(110076070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

#### Omega Venture Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.401.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 mai 2011

- 1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OMEGA VENTURE CAPITAL

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011069129/16.

(110074124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

# CVI GVF Luxembourg Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.766.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg trade and companies' register ("Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 119.271, here represented by the public limited company FIDUCIAIRE EUROLUX, having its registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, itself here represented by Mr Carsten



SÖNS, employee, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "CVI GVF LUXEMBOURG EIGHT S.à r.l.", with registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg trade and companies' register ("Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 130.766, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 24 th of July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2115 of the 27 th of September 2007.

The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.
- That the appearing party, represented as said before, declares that she is the sole actual partner of the said company and that she requires the undersigned notary to state the following resolution according to the agenda:

#### Sole resolution

The sole shareholder decided to reword the last paragraph of article 12 of the articles on incorporation in order to have the same wording in the English and the German Version of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

" **Art. 12.** (Letzter Absatz) Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet."

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euros.

## Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und elf, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

# IST ERSCHIENEN:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister ("Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter Nummer B 119271, hier vertreten durch die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, selbst hier vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, auf Grund von einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") "CVI GVF LUXEMBOURG EIGHT S.à r.l.", gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister ("Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter Nummer B 130.766, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph ELVIN-GER, Notar mit dem Amtswohnhsitz in Luxemburg, am 24. Juli 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2115 vom 27. September 2007.



- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.
- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

## Einziger Beschluss

Die Alleinige Gesellschafter beschliesst den letzten Absatz von Artikel 12 der Satzung neu zu formulieren, so dass die Englische und die Deutsche Fassung der Satzung den selben Wortlaut erhält.

" **Art. 12. (Letzter Absatz).** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet."

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2011. Relation GRE/2011/1828. Reçu soixante quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

## FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 18. Mai 2011.

Référence de publication: 2011067864/95.

(110076160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 13 mai 2011

Le Conseil approuve le transfert du siège social du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet au 21 mars 2011.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011069500/13.

(110076411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61881ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068045/11.

(110076236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



## Liberty Modul International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.973.

La société Georges & Associés S.àr.l. a dénoncé le siège social de la société Liberty Modul International S.à r.l., sis au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le n° B 131.973, avec effet au 17 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Georges & Associés S.à r.l.

François Georges

Gérant unique

Référence de publication: 2011068022/14.

(110076077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Lubelstore, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Extrait du proches-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 15 mars 2010

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2010

Nomination d'un commissaire aux comptes

Après délibération sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée approuve à l'unanimité, la nomination au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013 de:

- Fiduciaire Thissen & Partners, Registre des personnes morales de Verviers n° 0473 937 644, rue de Bouhémont 21 - 4950 Waimes, représentée par son gérant, Monsieur Vincent DETREMBLEUR.

Le sujet étant clos, la séance s'est achevée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Christophe MEECKERS / Damien MEECKERS / Henri MUYTENS

Scrutateur / Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011068030/18.

(110075947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Pfizer Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 199.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.600.

#### **EXTRAIT**

L'associé unique a pris acte, le 2 mai 2011, de la démission de M. David REID, avec effet au 14 mars 2011, en qualité de gérant de la Société et a décidé de nommer M. Jean-Pol LEBLON, avec effet au 14 mars 2011, en tant que gérant de la société, membres du Conseil de Gérance et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 14 mars 2011:

- M. Andre PETRUNOFF, né à New York (USA) le 13 avril 1962, résidant professionnellement au 150 East 42 <sup>nd</sup> Street, New York 10017, USA;
- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, résidant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg; et
- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 Octobre, 1970, résidant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.

**BONN SCHMITT STEICHEN** 

Référence de publication: 2011070124/22.

(110076170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



# Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of May,

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 21.683.

The Meeting is opened at 01:30 p.m. with M <sup>e</sup> Edoardo ROMANO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman, who appoints Me Adrien PASTORELLI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Me Camilo LUNA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

- I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;
- II. it appears from the attendance list that the entire subscribed share capital of the Company is present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda set out below; and
  - III. the agenda of the Meeting is the following:
- (1) amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to provide that the Company's board of directors shall from now on be composed of at least three members;
- (2) appointment of Benoît Wouters as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company to be held in 2012; and
  - (3) miscellaneous.
  - IV. After deliberation, the Meeting passed the following resolution by a unanimous vote:

# First resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 8 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" Art. 8. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members nominated by the shareholders.

Any Director is removable at any time by resignation or at a shareholders' meeting. If the post of a Director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining Directors thus elected may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The duration of office of all Directors is one year."

## Second resolution

The Meeting resolves to appoint Benoît Wouters as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company to be held in 2012, so that the board of directors of the Company is now composed as follows:

- Michael McKendry;
- Gerardo Chiaia;
- Sandra Fernandes;
- Benoît Wouters.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting at 01:30 p.m..



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour de mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Gran-Duché de Luxembourg);

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange et enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 21683.

L'Assemblée est ouverte à 13.00 heures de l'après-midi sous la présidence de Maître Edoardo ROMANO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne Maître Adrien PASTORELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire, de l'Assemblée. L'Assemblée choisit Maître Camilo LUNA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

- I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;
- II. il résulte de cette liste de présence que l'intégralité du capital social souscrit de la Société est représentée à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ciaprès; et
  - III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de prévoir que le conseil d'administration de la Société sera dès à présent composé d'au moins trois membres;
- (2) nomination de Benoît Wouters en tant qu'administrateur de la Société pour une durée limitée à l'assemblée générale du/des actionnaire(s) de la Société qui se tiendra en 2012; et
  - (3) Divers.
  - IV. Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

" Art. 8. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geführt, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht und die von den Aktionären ernannt werden.

Die Verwaltungsratmitglieder können jeder Zeit ersetzt werden, sei es bei Demission oder in der Generalversammlung. Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt verläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die entgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für ein Jahr bestellt."

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Benoît Wouters administrateur de la Société pour une durée limitée à l'assemblée générale du/des actionnaire(s) de la Société qui se tiendra en 2012, de telle sorte que le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:

- Michael McKendry;
- Gerardo Chiaia;
- Sandra Fernandes: et
- Benoît Wouters.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée à 13.30 heures de l'après-midi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. ROMANO, A. PASTORELLI, C. LUNA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. LAC/2011/21713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067964/122.

(110076189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# AP-INL, Association des Professeurs de l'Institut National des Langues, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 19, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg F 280.

Entre les soussignés:

Agissant en leur qualité de fondateurs, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée (ci-après: loi du 21 avril 1928).

## Dénomination, Siège, Durée

**Art. 1** er . L'association agit sous la dénomination ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES, association sans but lucratif, en abrégé AP-INL asbl.

Son siège est établi à L-1490 Luxembourg, 19, rue d'Epernay et pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale statuant conformément aux présents statuts. L'association est constituée pour une durée illimitée.

## Objet

Art. 2. Elle a pour but exclusif la défense et la sauvegarde des intérêts matériels, professionnels et sociaux du corps professionnel de l'INL, des différends qui peuvent surgir à l'intérieur de cet établissement, notamment au niveau de la promotion et du bien-être au travail, conformément au sens de l'article 36 de la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 décembre 1983.

L'association est strictement neutre du point de vue idéologique, politique, confessionnel et racial.

- **Art. 3.** Pour la réalisation de ses buts, l'association collabore avec des organisations syndicales. Les modalités de ces collaborations seront définies dans un accord de collaboration spécifique. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations
  - Art. 4. L'association se compose de:
  - a. membres actifs et
  - b. membres d'honneur

Le nombre des membres est illimité sans que le nombre des membres actifs puisse être inférieur à trois.

**Art. 5.** Peuvent devenir membre actif, les femmes et hommes qui ont le statut de fonctionnaire ou d'employé public, qui accomplissent une mission d'instruction dans une institution ou un service de l'INL et qui adhèrent aux présents statuts.

L'admission de nouveaux membres est de la compétence du conseil d'administration, qui décide si les conditions d'admission sont remplies.

**Art. 6.** Le membre actif verse à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 12,00 euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

La cotisation annuelle doit être réglée à la veille de l'assemblée générale.



**Art. 7.** Le conseil d'administration peut accorder à toute personne physique ou morale, qui par une cotisation annuelle ou un don particulier ou son appui moral tient à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre d'honneur».

Ce titre honorifique ne donne pas naissance à des droits au sein de l'association.

## Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a. par démission volontaire;
- b. en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement;
- c. par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations. Assemblée générale

Art. 9. Les membres actifs de l'association forment l'assemblée générale.

Le président du conseil d'administration, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Les membres d'honneur pourront assister à l'assemblée générale avec voix consultative.

# Art. 10. L'assemblée générale a pour mission:

- a. de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration;
- b. de nommer les réviseurs de caisse;
- c. d'approuver le compte-rendu sur les activités de l'association;
- d. d'approuver le décompte financier annuel;
- e. d'arrêter le budget du prochain exercice;
- f. de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres;
- g. de discuter le programme d'activités de l'association;
- h. de discuter des propositions présentées par les membres;
- i. de décider le cas échéant de l'exclusion de membres;
- j. de décider de la modification des statuts;
- k. de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.
- **Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les quatre mois à partir de la clôture de l'exercice social. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date.

Les convocations pour l'assemblée générale ordinaire contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre ou par e-mail au moins huit jours à l'avance.

Toute proposition, signée par un vingtième des membres actifs figurant sur la dernière liste annuelle et adressée au conseil d'administration, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Les convocations pour l'assemblée générale extraordinaire contiendront l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre ou par e-mail au moins huit jours à l'avance.

A la suite d'une demande écrite, formulée par un cinquième des membres actifs, le conseil d'administration doit convoquer, dans un délai de trente jours, une assemblée générale extraordinaire en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

**Art. 13.** L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou par les présents statuts.

En cas d'égalité de voix, la proposition est repoussée.

**Art. 14.** Les décisions et les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire. Tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance sur demande écrite.



#### Conseil d'Administration

- **Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs majeurs au moins et de neuf membres actifs majeurs au plus, élus par l'assemblée générale ordinaire.
- Art. 16. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le conseil d'administration est renouvelé par moitié annuellement.

Par dérogation à la première phrase du présent article, le premier renouvellement du mandat des administrateurs se fera après un an. Au cas où le conseil d'administration serait composé d'un nombre pair d'administrateurs, la moitié sera remplacée; au cas d'un nombre impair, il sera pourvu au remplacement d'un nombre d'administrateurs correspondant à la moitié plus un. Lors de ce premier remplacement d'administrateurs après le premier exercice, la désignation des membres à remplacer se fera par tirage au sort.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature, avant l'ouverture de l'assemblée générale, au président. Au cas où le nombre des candidatures dépasserait celui des postes à occuper, les candidats seront élus par l'assemblée générale au suffrage direct et à la majorité simple des voix. Chaque membre présent ou représenté, ayant droit de vote, disposera d'autant de suffrages qu'il y aura de sièges à attribuer et ne pourra attribuer qu'un vote par candidat choisi. En cas de parité, il est procédé au ballottage. Si la parité subsiste, les règles suivantes sont appliquées:

- a. le candidat ayant la plus grande ancienneté au conseil d'administration est élu;
- b. si aucun des candidats n'a une quelconque ancienneté au conseil d'administration, le candidat ayant la plus grande ancienneté en tant que membre actif est élu.

Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'un siège, il pourra être pourvu à son remplacement par cooptions par les membres restants du conseil d'administration. La prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire procédera à l'élection statutaire.

Le nouvel administrateur élu termine le mandat de son prédécesseur.

- **Art. 17.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, un bureau exécutif composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un ou plusieurs secrétaires et d'un trésorier.
- **Art. 18.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.
- **Art. 19.** Toutes les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents; en cas de parité, la voix du président ou de son représentant décide.
- Art. 20. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire après approbation au début de la réunion suivante.
- Art. 21. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil.

Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 22. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du bureau exécutif.

Le bureau exécutif peut, sous sa responsabilité, déléguer le droit de signature à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

# Gestion financière

- Art. 23. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre.
- **Art. 24.** Par dérogation à l'article 22, la seule signature du trésorier ou du président ou d'un vice-président ou d'un secrétaire est suffisante pour toutes les opérations financières d'encaissement et de paiement des créances, respectivement des dettes de l'association.
- **Art. 25.** La gestion du trésorier est contrôlée par deux réviseurs de caisse majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

# Règlement interne, Commissions spéciales

- Art. 26. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'association.
- **Art. 27.** Des commissions spéciales peuvent être formées au sein de l'association pour se consacrer à des activités spécifiques. Elles sont soumises à l'autorité du conseil d'administration et de l'assemblée générale.



# Exercice social, Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

- Art. 28. L'exercice social commence le 1 er janvier et prend fin le 31 décembre.
- **Art. 29.** Tous les cas non visés par les présents statuts et notamment la modification des statuts, la dissolution de l'association, sont régis par la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 30.** En cas de dissolution de l'association, ses biens sociaux, après règlement des dettes, seront affectés à une association dont le but se rapproche autant que possible de celui poursuivi par l'association.

Par la présente le bureau exécutif du conseil d'administration certifie que les présents statuts on été modifiés par l'assemblée réunie le 1 <sup>er</sup> avril 2011 à Luxembourg.

Signatures

Trésorière / Présidente

Référence de publication: 2011058552/152.

(110064461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

# Professional Cycling Denmark, Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7346 Steinsel, 29, An de Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 85.736.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011. Signature.

Référence de publication: 2011070254/10.

(110077297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

### Luxgas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.214.

Il est porté à la connaissance de tiers le transfert des parts sociales suivantes:

Creos Luxembourg S.A. avec siège social à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen a transféré 1.500.000 parts sociales à Enovos Luxembourg S.A. avec siège social 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en date du 15 avril 2011.

En conséquence, l'actionnariat de la société émargée est dorénavant le suivant:

Esch/Alzette, le 12 mai 2011.

Michel SCHAUS

General Counsel

Référence de publication: 2011068034/15.

(110076162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# La Maison Rose SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 160.628.

### **STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

# A comparu:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578,

ici représentée par Chantai SIMON, manager, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ciannexée. Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: LA MAISON ROSE SA.



- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

### Art. 4. La société a pour objet

- l'achat, la vente, la gestion et l'administration de biens immbiliers faisant déjà partie ou destinés à faire partie du patrimoine de la société;
  - l'achat et la vente de terrains à bâtir.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente-et-un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.



**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Souscription

Le capital social a été souscrit par INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'artice 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200.-) euros.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Cyrille ALBERT, directeur technique, né à Boulay/Moselle (France), le 20 juillet 1976, demeurant à F-57320 Chemery-les-Deux, 5, rue du Petit Bois.

### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

## Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

#### **Ouatrième** résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

### Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 avril 2011. Relation EAC/2011/4697. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 19 AVR. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011061225/129.

(110067930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

## Performance Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068089/18.

(110076256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.539.

In the year two thousand and eleven.

On the sixth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 146539, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 2, 2009, published in the Mémorial C number 1271 of July 2, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 21, 2010, published in the Mémorial C number 2599 of November 29, 2010.

The corporate capital amounts to two million three hundred and fifteen thousand Euro (EUR 2,315,000.-) divided into two thousand three hundred and fifteen (2,315) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The meeting is presided by Mrs. Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.



It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

#### Agenda:

- 1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
- 2. Appointment of the public limited company "BDO Tax & Accounting", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 147571, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.
  - 3. Discharge to the managers for the performance of their respective mandate.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

#### First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

#### Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The public limited company "BDO Tax & Accounting", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 147571.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

### Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers, namely Mr. Robert ARCHBOLD, Mr. Pietro LONGO and Mr. Claude NOESEN for the performance of their mandate.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le six mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146539, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1271 du 2 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2599 du 29 novembre 2010.

Le capital social s'élève à deux millions trois cent quinze mille Euros (EUR 2.315.000,-) représenté par deux mille trois cent quinze (2.315) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celuici.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

### Ordre du jour:

- 1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
- 2. Nomination de la société anonyme "BDO Tax & Accounting", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147571, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.
  - 3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société anonyme "BDO Tax & Accounting", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147571.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

## Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants M. Robert ARCHBOLD, M. Pietro LONGO et M. Claude NOESEN, pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2011. Relation GRE/2011/1827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067773/133.

(110075922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



# Luxgas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.214.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 Mai 2011:

Résolution unique

L'actionnaire unique désigne la société Ernst & Young avec siège social 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises de Luxgas S.à r.l. pour l'exercice 2010.

Esch/Alzette, 12 mai 2011.

Michel Schaus General Counsel

Référence de publication: 2011068035/15.

(110076162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2011

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 avril 2011 que:

- Monsieur Lihai Wang, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, South Xingfu Road, CHN-264002 Zhifu District, Yantai a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Jiansheng Ding, avec adresse professionnelle au 17, Tianshan Road, Yeda, Yantai CHN-264006, a été élue au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 30 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011068039/17.

(110076046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

La liste de signature autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069439/9.

(110076318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# NFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Quartier.

R.C.S. Luxembourg B 131.144.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 avril 2011

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer le mandat d'administrateur de Madame Marie Mannis par Monsieur Laurent Kratz, né le 19 août 1965 à Metz (France) et résidant à F-57330 Hettange-Grande, allée des Merisiers, 7.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.



#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur-délégué Monsieur Laurent Kratz, et cela de manière indéterminée.

#### Troisième résolution

L'assemblée précise les pouvoirs de signature suivants: «La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué».

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011068059/20.

(110076104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 mai 2011

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivant:

- Monsieur Per Anders Belin, Sergerls Torg 12, 11157 Stockholm, Suède
- Monsieur Niclas Söderlund, Sergerls Torg 12, 11157 Stockholm, Suède
- Mademoiselle Clare Hargreaves, 534, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg
- Madame Monica EKWALL, Sergerls Torg 12,11157 Stockholm, Suède

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011069474/19.

(110076409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# SDA.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011068117/11.

(110076353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Mediamag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 156.652.

L'an deux mille onze.

Le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIAMAG S.A., avec siège social à L-5863 Alzingen, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.652 (NIN 2010 2227 299),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2775 du 16 décembre 2010,

au capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.



L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal ROBINET, juriste, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy. et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie MONDELLI, assistante corporate, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
- **Art. 3. (alinéa 1** er ). Le siège de la société est établi à Aspelt. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
  - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Alzingen à Aspelt et de fixer la nouvelle adresse à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. (alinéa 1** er ). Le siège de la société est établi à Aspelt. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. ROBINET, S. MONDELLI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068048/49.

(110076086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

# Night Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

L'an deux mille onze.

Le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIGHT NETWORKS S.A., avec siège social à L-5863 Alzingen, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.083 (NIN 2003 2207 821),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 du 10 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1664 du 7 août 2007,

au capital social de quatre cent mille Euros (€ 400.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (€ 40.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre THOMAS, administrateur de sociétés, demeurant à L-5714 Aspelt, 11, Um Hongerbuer,



et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory NADE, graphiste, demeurant à F-57050 Metz, 47, route de Plappeville.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

# Art. 2. (alinéa 1 er ). Le siège social est établi à Aspelt.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Alzingen à Aspelt et de fixer la nouvelle adresse à L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

# Art. 2. (alinéa 1 er ). Le siège social est établi à Aspelt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. THOMAS, G. NADE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068062/50.

(110076020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

## Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

Le conseil d'administration a accepté, en date du 11 mai 2011, la démission, avec effet du même jour, de KPMG AUDIT S.à r.l., en sa qualité de commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration décidé de nommer KPMG AUDIT S.à r.l., L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer en tant que réviseur d'entreprises agéé avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 12 MAI 2011.

Pour: CIBA SPECIALTY CHEMICALS FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011069445/17.

(110076139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



# Lefèvre-Evrard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.283.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070592/9.

(110078233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

### Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SECURISK

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011077584/12.

(110085968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

## Förch S.N.C., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 17, rue de Marbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2011

Il a été décidé, entre autres,

- 1) L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, prenant acte du décès de son cogérant Monsieur Kornelius Paul KIRSCHENLOHR et du souhait de Monsieur Reinhold KUHN de se retirer de la gérance, prend acte de la fin de son mandat à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveaux cogérants:
- Monsieur Michael HOLBÖCK, né le 06 avril 1970 à Munich (Allemagne), demeurant à D-74223 Flein, Schweinsberg 9:
- Monsieur Markus GEHRIG, né le 19 mars 1977 à Bad Mergentheim (Allemagne), demeurant à F-77300 Fontainebleau, boulevard Magenta 15.

Chaque Cogérant disposera du pouvoir de représenter seul la société.

En conséquence, cette décision prend acte du terme du mandat de Monsieur Reinhold KUHN.

- 2) L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, prenant acte du décès de Monsieur Kornelius Paul KIRSCHENLOHR, représentant de la succursale implantée au Luxembourg, à L-9764 Marnach, rue de Marbourg 17, nomme en qualité de nouveaux représentants, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michael HOLBÖCK, né le 06 avril 1970 à Munich (Allemagne), demeurant à D-74223 Flein, Schweinsberg 9;
- Monsieur Markus GEHRIG, né le 19 mars 1977 à Bad Mergentheim (Allemagne), demeurant à F-77300 Fontainebleau, boulevard Magenta 15.

auquels l'Assemblée donne à chacun tous pouvoirs afin d'en assurer la gestion effective. Chaque représentant pourra engager la succursale par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mai 2011.

Pour FÖRCH S.N.C., Succursale

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9901 WEISWAMPACH

**Signatures** 

Référence de publication: 2011070084/34.

(110076250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck